

Chubb est maintenant prêt pour le Brexit !

Chubb European Group SE a mis au point une structure simple et efficace qui implique une perturbation minimale pour les courtiers, les clients et nos autres partenaires commerciaux. Cette structure est déjà opérationnelle.

Les avantages de la solution relative au Brexit adoptée par Chubb

✓ Une solution de police d'assurance unique

✓ Un service continu et ininterrompu

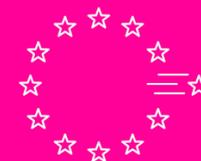
✓ Maintien de la note « AA » de S&P

Aucune modification de l'existant :

✓ Couverture d'assurance, primes ou prestations

✓ Sinistres (actuels et futurs)

✓ Attestations d'assurance



Brexit : comment Chubb fonctionnera et ce que cela signifie pour les courtiers, les partenaires commerciaux et les clients

Comment Chubb continuera-t-elle à exercer son activité ?	Émission des polices d'assurance	Sinistres	Notation
Que se passera-t-il après la fin de la période de transition le 31 décembre 2020 ?			
<p>Chubb European Group SE (un assureur domicilié en France) bénéficiera du régime des autorisations temporaires du gouvernement britannique.</p> <p>Ce régime permettra à Chubb d'opérer au Royaume-Uni et ainsi de poursuivre ses activités de la même manière qu'elle le fait actuellement.</p>	<p>Police unique couvrant les risques au Royaume-Uni et dans l'Union européenne.</p> <p>Cachet unique* et prime allouée de la manière habituelle.</p>	<p>Les sinistres seront traités par Chubb de la même manière qu'ils le sont actuellement.</p>	<p>AA par S&P</p>
Que se passera-t-il après l'expiration du régime des autorisations temporaires ?			
<p>Le régime des autorisations temporaires sera maintenu pendant une période maximale de trois ans à compter de la fin de la transition, au cours de laquelle Chubb European Group SE établira au Royaume-Uni une succursale en tant que succursale de pays tiers.</p> <p>La succursale britannique sera agréée par la PRA tout en restant intégrée à la même entité juridique, Chubb European Group SE.</p> <p>Cela permettra aux assureurs britanniques d'assurer des risques situés dans l'UE sur la base du fait qu'ils souscrivent au nom de Chubb European Group SE, un assureur agréé au sein de l'UE.</p> <p>Les souscripteurs de Chubb dans l'UE pourront également assurer des risques situés au Royaume-Uni sur la base du fait que Chubb European Group SE possède une succursale agréée au Royaume-Uni.</p>	<p>Police unique couvrant les risques au Royaume-Uni et dans l'Union européenne.</p> <p>Cachet unique* et prime allouée de la manière habituelle.</p>	<p>Les sinistres seront traités par Chubb de la même manière qu'ils le sont actuellement.</p>	<p>AA par S&P</p>

*Nous sommes en mesure de fournir deux cachets si nécessaire

Pour plus d'information concernant la stratégie Brexit de Chubb, veuillez consulter notre site : chubb.com/Brexit

